

Direction territoriale Nord Pas-de Calais SEME - EXGT

Description des horaires d'exploitation

Fiche descriptive des horaires d'exploitation des écluses sur le périmètre de la direction territoirale. Les horaires s'appliquent aux ouvrages. Sur les biefs, la navigation n'est pas soumise à des horaires.

PPE02	V3	Date de mise à jour:	Date de création:
, ,		31/08/2020	15/05/2019

Le projet stratégique de VNF adopté en Conseil d'Administration (CA) du 26 novembre 2015 a classé le réseau en trois niveaux d'offre de service :

réseau permanent
réseau saisonnalisé à orientation touristique
réseau passage à la demande

En Nord-Pas-de-Calais, la navigation a lieu 359 jours dans l'année ; les 6 jours fériés non navigués sont les suivants :

1er janvier,

dimanche de Pâques,

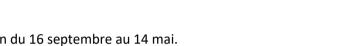
1er mai,

14 juillet,

11 novembre

25 décembre.

La haute saison a lieu du 15 mai au 15 septembre et la basse saison du 16 septembre au 14 mai.



Les horaires de navigation sont précisés dans le document en fonction des itinéraires. Il existe trois modalités de navigation:

	<u> </u>
Navigation libre	
Passage à la demande : gratuit et à réserver du lundi au vendred	li avant 15h, la veille ou 48h avant en fonction des
itinéraires comme précisé ci-après dans le document.	
Service spécial d'éclusage : payant et soumis à réservation au plu	ıs tard le jour même avant 17h00.

Liaison Dunkerque-Escaut et son antenne de Bauvin à la frontière			
lundi au samedi	6h30	20h30	24h
dimanche	9h	18h	20h45 - 22h30*

Modifications ponctuelles d'ouverture des écluses :

- Veille de Noël et jour de l'an : arrêt de la navigation à 18h, pas de régulation
- Dimanche d'élections : arrêt de la navigation 1h30 avant la fermeture des bureaux de vote (16h30 ou 17h30 en fonction des élections)

Régulations (SSE) possibles pour les cycles C1 uniquement de 20 h 30 à 24 h 00, du lundi au samedi.

La régulation du dimanche n'est possible qu'aux écluses de Don et de Cuinchy*.

Pour des événements exceptionnels telles les fêtes de la Lys, de la Deûle ou de l'Escaut, des régulations pourront être organisées le dimanche. Elles feront l'objet d'un avis à la batellerie 1 mois avant afin que tous les usagers puissent en profiter s'ils le désirent. Les demandes de SSE doivent être exprimées au plus tard le jour-même avant 17h00 (du lundi au samedi) et la veille avant 17h00 (dimanche):

- du lundi au vendredi au numéro vert de VNF (0 800 863 000)
- le samedi au numéro d'astreinte (06 73 00 32 84)

Depuis le 1er janvier 2019, toute réservation de SSE acceptée par VNF sera facturée à l'exploitant du bateau, que celui-ci se présente ou non, sauf en cas d'annulation par le transporteur, au plus tard à 17h00.

Canal du Nord		
lundi au samedi	6h30	20h30
dimanche	9h	18h00

Modifications ponctuelles d'ouverture des écluses :

- Veille de Noël et jour de l'an : arrêt de la navigation à 18h, pas de régulation
- Dimanche d'élections : arrêt de la navigation 1h30 avant la fermeture des bureaux de vote (16h30 ou 17h30 en fonction des élections)

Canal de Bourbourg pk11à 20.95 (écluse du jeu de mail) Bateaux de moins de 65m - Ecluse automatisée Délibération du 01/07/2020 lundi au samedi 7h 19h dimanche 9h 18h

Modifications ponctuelles d'ouverture des écluses :

- Veille de Noël et jour de l'an : arrêt de la navigation à 17h30
- Dimanche d'élections : arrêt de la navigation 1h30 avant la fermeture des bureaux de vote (16h30 ou 17h30 en fonction des élections)

Canal de Bourbourg pk11à 20.95 (écluse du jeu de mail) Bateaux de plus de 65m

Délibération du 01/07/2020

lundi au samedi	7h00	12h30	13h30	19h00
dimanche	9h00	12h30	13h30	18h00

Les demandes de navigation à la demande doivent être exprimées

- la veille avant 15 heures
- le vendredi avant 15 heures pour un passage les dimanches et lundis

Modifications ponctuelles d'ouverture des écluses :

- Veille de Noël et jour de l'an : arrêt de la navigation à 17h30
- Dimanche d'élections : arrêt de la navigation 1h30 avant la fermeture des bureaux de vote (16h30 ou 17h30 en fonction des élections)

Aa canalisée à petit gabarit (PK 10.55 au PK 24.4), le canal de Bourbourg (écluses de Guindal et Bourbourg des PK 0 à 9.35), le canal de Furnes (PK 0 à 13.25)

Délibération du 12/10/2017 effet à compter du 15/05/2018

 lundi au samedi
 8h30
 12h30
 13h30
 17h30

 dimanche
 8h30
 12h30
 13h30
 17h30

Les demandes de navigation à la demande doivent être exprimées au moins 48h00 à l'avance.

Canal de Calais PK 0 à 29.50 - Aa moyen gabarit (PK 10.55 au PK 15.145)

Délibération du 12/10/2017 effet à compter du 15/05/2018

| Haute saison | 12h30 | 13h30 | 17h30 | 17h30

Les demandes de navigation à la demande doivent être exprimées :

- la veille avant 15 heures
- le vendredi avant 15 heures pour les dimanches et lundis

Escaut canalisé et canal de St Quentin (chaîne automatisée)			
Délibération du 18 décembre 2018 effet à compter du 28/01/2019			
lundi au vendredi 7h 19h			
samedi dimanche	9h		19h

Modifications ponctuelles d'ouverture des écluses :

- Veille de Noël et jour de l'an : arrêt de la navigation à 18h
- Dimanche d'élections : arrêt de la navigation 1h30 avant la fermeture des bureaux de vote (16h30 ou 17h30 en fonction des élections)

La Sambre et le canal de la Sambre à l'Oise (chaîne automatisée)

Délibération du 23/02/2017 effet à compter du 1er mars 2017

Haute saison

lundi au dimanche	9h	19h
	Basse saison	
lundi au dimanche	8h30	17h30

Les demandes de navigation à la demande doivent être exprimées :

- la veille avant 15 heures
- le vendredi avant 15 heures pour les dimanches et lundis

Modifications ponctuelles d'ouverture des écluses :

• Dimanche d'élections : arrêt de la navigation 1h30 avant la fermeture des bureaux de vote (16h30 ou 17h30 en fonction des élections)

	Lys - Ecluses	s de Fort Gassion à Armentière	es
	Délibération du 18 déce	embre 2018 effet à compter du	13/05/2019
		Haute saison	
lundi au dimanche	9h		19h
		Basse saison	
lundi au dimanche	8h30		17h30
• la veille avant 15 heures	on à la demande doivent être expr pour un passage du mardi au jeud res pour un passage le samedi, di	di	

La Marque canalisée (écluse de Marquette, écluse automatisée)		
	Délibération du	23/02/2017 effet à compter du 1er mars 2017
lundi au dimanche 7h 19h		
	La Scarpe S	upérieure (chaîne d'écluses automatisées)
Délibération du 23/02/2017 effet à compter du 1er mars 2017		
lundi au dimanche	8h30	17h30

Réseau géré par d'autres gestionnaire que VNF

La Scarpe inférieure de St Amand à l'Escaut est gérée par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH)

La Scarpe supérieure à l'amont de l'écluse de Saint-Laurent-Blangy est gérés par la Communauté Urbaine d'Arras (CUA)

La Marque canalisée à partir de l'écluse de Marcq et le canal de Roubaix sont gérés par la Métropole Européenne de Lille (MEL)

Réseau fermé à la navigation

La Scarpe Moyenne (rôle de GR les clapets pour couteau et lambres fonctionnent et aux Augustin ceux sont des vannes le vantés qui gèrent l'hydraulique).

La Scarpe Inférieure en amont de l'écluse de Saint Amant

Le canal d'ardres

Le canal d'Audricq

Le canal de Guînes

Le canal de la Colme à l'aval de l'écluse de Lynck

La canal de Pommeroeul à Condé